



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 du mois de décembre à 14h30,
Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L 2121.17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 9

Date de la convocation : le 4 décembre 2025

Présents : M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Marie-Henriette ELIE, Mme Colette GROIZARD, Mme Christianne COGNEE, Mme Christiane FOURAGE, Mme Lucienne CHARON, Madame Danielle COMBE

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Sylvie GUEGUEN (pouvoir donné à Catherine COESLIER), M. Guy ATLE (pouvoir donné à Louis Gibier), M. Fabrice ROUSSEAU (pouvoir donné à Christianne COGNEE), Madame Juliette SEGUIN (pouvoir donné à Colette GROIZARD)

Absents : Mme Myriam PRAUD, Mme Mireille DENIS, Mme Martine POMARE, M. Patrice RAIMOND

Désigné secrétaire de séance : Mme Danielle COMBE

DEL025_18 : Ressources humaines : Modification du tableau des effectifs

Il appartient à l'organe délibérant de la collectivité et de ses établissements publics, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Le Conseil d'Administration,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu la délibération en date du 11 décembre créant un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 01.01.2026, comme suit :

Grade/Emploi	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
SECTEUR ADMINISTRATIF			
Attaché	A	1	0
Rédacteur	B	1	1
Adjoint administratif territorial	C	1	0
TOTAL		3	1
SECTEUR MEDICO-SOCIAL			
Aide-soignant territorial de classe normale	C2	2	2
TOTAL		2	2
SECTEUR TECHNIQUE			
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C2	1	1
Adjoint technique territorial	C1	3	2
TOTAL		4	3
TOTAL GENERAL		9	6

- PRECISE que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la Résidence Autonomie La Rocterie sont abrogées à compter du 01/01/2026,
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget.

DELIBERATION
PUBLIEE
Le 17/12/25

Le Président,
Louis GIBIER

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
En Mairie, le 17/12/25

La secrétaire de séance
Danielle COMBE



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Combe".